

UNION EUROPÉENNE, DÉMOCRATIE ET EURO

Virginie Timmerman | *Chargée de projet Citoyenneté et démocratie à Notre Europe - Institut Jacques Delors*



Notre Europe - Institut Jacques Delors et le Mouvement européen - France ont organisé le 25 mars 2014, à Besançon, le quatrième débat du cycle « Droit d'inventaire - Droit d'inventer : 60 ans d'Europe, les réussites à conserver - les solutions à inventer » qui a permis aux citoyens présents de se saisir des questions suivantes : « Démocratie et euro, les défis de l'Union européenne ».

Catherine Trautmann, vice-présidente du Mouvement européen - France et députée européenne, a introduit le débat en rappelant l'importance de venir devant les citoyens pour leur apporter les informations qu'ils souhaitent et lutter contre l'abstentionnisme, particulièrement parce que le Parlement européen est aujourd'hui co-responsable avec les autres institutions des politiques de l'UE. Julien Carpentier, chargé de projet au Mouvement européen - France, a présenté le cycle « Droit d'inventaire - Droit d'inventer » pour lequel des débats citoyens sont organisés dans les 8 euro-circonscriptions françaises autour des quatre enjeux majeurs que sont la démocratie, l'emploi, l'euro et la mondialisation.

Le dialogue, animé par Gérard Ferrand, journaliste-écrivain, s'est ensuite poursuivi, autour des questions de démocratie et d'euro, avec le public et les intervenants suivants, autour de deux tables rondes :

Face à la crise, quelles solutions pour l'euro ?

Avec la participation de :

- Alain Malégarie, ancien directeur général de l'Institut de l'euro à Lyon
- Till Meyer, consul honoraire d'Allemagne à Dijon
- Catherine Trautmann, députée européenne

Quelle démocratie pour les citoyens européens ?

Avec la participation de :

- Sandrine Bélier, députée européenne
- Nathalie Griesbeck, députée européenne
- Philippe Nantermod, député au Grand conseil valaisan (Suisse)

1. Euro : vers une gouvernance de la zone euro pour résoudre la crise ?

Les premiers euros ont commencé à circuler il y a 14 ans, Alain Malégarie dresse un premier bilan. Contrairement aux idées reçues, le bilan technique de l'euro est exemplaire puisque la monnaie européenne est devenue rapidement une monnaie internationale. La majorité des réserves de change, particulièrement dans les pays émergents tels que la Chine, le Brésil, ou encore l'Indonésie, sont des euros. De même, entre 18 et 20% des transactions commerciales sont libellées en euros. Enfin, les taux d'intérêt n'ont jamais été aussi bas. Catherine Trautmann ajoute que l'euro est le résultat d'un choix pour la stabilité monétaire, qui a résolu les crises de change successives, et pour un avenir solidaire et commun. Till Meyer précise sur ce dernier point que pour les Allemands, l'abandon du Deutsche Mark avait été très symbolique car il était le symbole de la reconstruction allemande d'après-guerre.



Bien sûr, l'euro crée d'autres problèmes en termes de compétitivité et d'emploi qu'il faut résoudre (Alain Malégarie) car en contrepartie des avantages, les États de la zone euro ont perdu la possibilité de dévaluer leurs monnaies (Catherine Trautmann). La crise n'est pas celle de l'euro mais de l'après-euro (Alain Malégarie), soit de sa gouvernance (Catherine

Trautmann), doublée d'une crise des marchés financiers, ajoute Quentin Dickinson. Dans l'Union économique et monétaire, le pan économique a été laissé de côté, tout comme celui du social. Il faudrait développer une politique de change européenne, ou bien un mécanisme pour résoudre fondamentalement et définitivement la crise, afin d'éviter notamment ce qui s'est passé à Chypre où ce sont les épargnants et non pas les banques qui ont payé les faillites de ces dernières (Catherine Trautmann). Pour cela, il faut un budget commun conséquent d'au-moins 5% du PIB des États membres et non pas de moins de 1% comme aujourd'hui ; puis une fiscalité commune.

Joël, membre de l'Union populaire républicaine, (UPR), demande si la dette des États est liée à l'euro et si ce ne sont pas les banques qui dirigent l'UE finalement. Yannick, UPR, se demande s'il est possible de sortir de l'euro.

Une sortie de l'euro serait catastrophique (Alain Malégarie). Tout d'abord, les dettes libellées en euros deviendraient abyssales puisque la monnaie nationale serait immédiatement dévaluée. Ensuite, les taux d'intérêt seraient plus élevés du fait de la perte de confiance des banques, des marchés et des citoyens. Enfin, le pays concerné perdrait de nombreux marchés, car l'endettement et la faible croissance des pays ne sont pas liés à l'euro mais au manque de compétitivité. D'ailleurs le premier budget en déséquilibre français date de 1974.

Cela répond également à la question de Georges Schnel, CFDT-Franche-Comté, qui demande comment tordre le cou aux rumeurs sur l'euro.

L'euro a permis d'approfondir le marché commun. Cependant, les politiques économiques menées jusqu'à maintenant ont privilégié la compétitivité par les coûts et ont mis en concurrence non seulement les biens, mais aussi les personnes (Catherine Trautmann). Plusieurs réformes sont nécessaires telles que l'harmonisation sociale et fiscale car l'UE a besoin de confiance et d'investissement, notamment pour améliorer l'emploi des jeunes. C'est aux citoyens de décider le 25 mai prochain quelle UE ils veulent.



2. Démocratie : quels pouvoirs pour le Parlement européen ?

Sandrine Béliet commence par souligner qu'un Français sur deux ne sait pas que le Parlement européen est élu au suffrage universel direct¹. Force est de constater que le chemin à parcourir pour une participation citoyenne effective est long. La démocratie européenne est un chantier en cours ; aujourd'hui, l'UE est une démocratie représentative avec quelques outils de démocratie participative. Pour activer le lobby citoyen, il faut d'ores et déjà mobiliser les moyens existants : le vote, le téléphone, les pétitions - car il y a une commission des pétitions au sein du Parlement européen, l'initiative citoyenne européenne - grâce à laquelle le citoyen devient initiateur de lois. Toutes ces méthodes ont déjà fonctionné notamment avec ACTA². Cependant, les citoyens ne sont pas assez informés et ne comprennent pas le système européen complexe

Karine, UPR, demande quels pouvoirs restent aux dirigeants nationaux sur les problématiques françaises. Patrick Noblet, FNAUT - Franche-Comté³, se demande quant à lui, comment le paquet ferroviaire impliquant l'ouverture à la concurrence des transports ferroviaires a été décidé. Eliane, UFC-Que Choisir - Franche-Comté, demande si les droits des consommateurs, au regard de la mise en place optionnelle du droit commun de la vente par les pays de l'UE, sont défendus par les députés européens.

D'abord, c'est la Commission européenne qui possède l'initiative législative, et non pas le Parlement européen, qui aurait toutefois plus de légitimité car les députés sont élus (Nathalie Griesbeck). Lorsqu'elle propose un texte, c'est d'abord le Parlement européen qui l'étudie à travers le travail des commissions et des rapporteurs - un principal et les shadow rapporteurs des autres groupes politiques, afin que tous les groupes politiques puissent participer (Sandrine Béliet). Le texte est voté en commission, puis en plénière. Il est ensuite discuté et voté par le Conseil de l'UE, composé des différents ministres nationaux. Il est possible qu'il y ait plusieurs allers-retours, mais le vote final revient toujours au Parlement européen. Mais le Conseil de l'UE a un droit de veto qui parfois empêche d'avancer (Nathalie Griesbeck). De plus, les dirigeants nationaux adoptent une attitude schizophrène en décidant certaines choses à Bruxelles et en clamant l'inverse dans les capitales. Enfin, ce sont les États membres qui appliquent la législation

européenne. Il arrive alors que les législations européennes, comme la directive pour le détachement des travailleurs, soient mal appliquées ce qui mène à des dérives. Pour cela, il faudrait développer un contrôle et des sanctions.

Il faut distinguer le rôle des différentes institutions et essayer de comprendre le fonctionnement, car 80% des lois sur le bureau des députés nationaux viennent de Bruxelles (Nathalie Griesbeck). Cela est vrai uniquement dans certains domaines comme l'économie ou l'environnement, et il y a des domaines où l'UE n'intervient pas du tout comme la défense, la fiscalité, les questions sociales et sociétales (Sandrine Bélier).

Encore une fois, les citoyens doivent se saisir de leur pouvoir. Tous les votes des députés européens sont enregistrés et les débats sont filmés, tout cela est visible sur internet. Par exemple, concernant le droit de la vente, c'est en cours de négociation. Les changements passent par la démocratie et l'intervention des citoyens. Il en est de même pour le TAFTA⁴ dont les négociations opaques inquiètent Eric. Les députés européens peuvent agir ; les Verts entre autres, ont voté contre le mandat de négociation, pour la suspension des négociations au moment de la découverte des écoutes de la NSA, et cela a d'ailleurs fonctionné pour l'application de l'accord SWIFT⁵ (Sandrine Bélier).

L'UE souffre des entrecroisements des intérêts nationaux et de l'absence d'espace public européen. C'est pour cela qu'il serait important de donner plus de place au local tel que le Comité des Régions, comme le souligne Jacques, ancien vice-président de la chambre des régions du Conseil de l'Europe⁶ ; ou qu'il faudrait se rapprocher d'un modèle fédéral.

3. Démocratie : l'UE doit-elle s'inspirer du modèle démocratique suisse ?

La Suisse est, en Europe, un modèle concernant le fédéralisme et la démocratie participative. Philippe Nantermod explique que la démocratie suisse repose sur plusieurs piliers. D'abord, c'est une démocratie représentative avec des outils de démocratie directe. Les citoyens ont un droit d'initiative populaire, c'est-à-dire qu'ils ont droit de demander un référendum sur une loi qui a été adoptée (50 000 signatures) ou même sur la constitution fédérale (100 000 signatures). Ensuite, le système fédéral est basé sur les 26 cantons suisses - et non pas 4 régions linguistiques. Les cantons sont souverains, ils ont le droit d'adopter des lois dans les domaines dont ils ont la compétence, tels que la police ou l'éducation, et dans lesquels la confédération ne peut pas s'immiscer. Ensuite, des compétences générales comme l'armée, la monnaie, l'assurance sociale sont gérés par cette dernière.

Jean-Louis, Mouvement européen - Franche-Comté, se demande si le système référendaire suisse fonctionne bien : il fonctionne pour le pays, respecte le principe majoritaire, mais ce n'est pas pour autant qu'il est figé. Il peut y avoir plusieurs votes sur la même question malgré les refus, ce n'est pas un système verrouillé, comme le montre la question de l'adhésion à l'ONU par exemple.

Serait-il possible pour l'UE de s'inspirer du modèle suisse et de connaître un élan fédéraliste ? Claude pose également cette question en se demandant s'il est possible de créer des régions transfrontalières par exemple, avec un système subsidiaire avec plusieurs niveaux mieux dessinés ? Mais avant d'aller vers plus de fédéralisme, les pays de l'UE feraient-ils un référendum, demande Emmanuel, de l'UPR ?



L'UE n'est pas un système fédéral (Philippe Nantermod), il faut inventer un système propre à l'UE qui respecte les entités étatiques. Pour aller vers plus de fédéralisme, il faudrait effectivement tenir compte de l'avis des citoyens, en ayant notamment le même mode d'adoption des traités dans les 28 États membres. La balle est dans le camp des électeurs, particulièrement en 2014, où grâce au Traité de Lisbonne, les citoyens vont pouvoir voter par rapport à de vrais programmes et visions européennes, et pour des leaders européens qui pourront potentiellement devenir président de la Commission (Sandrine Bélier et Nathalie Griesbeck). Attention tout de même, les traités disent que le Conseil européen devra « tenir compte » des élections européennes dans la désignation du président de la Commission. Plusieurs députés veulent pousser vers une UE plus fédérale pour plus d'efficacité, comme Guy Verhofstadt ou ceux du Groupe Spinelli⁷. Si les

électeurs choisissent des candidats qui soutiennent cette vision, le Parlement européen pourra créer un séisme et, par exemple, s'autosaisir pour former une assemblée constituante.

L'intégration européenne ne doit pas devenir une fin en soi mais elle est un moyen démocratique pour servir un idéal de société qui tend vers un meilleur bien-être (Philippe Nantermod).

Attention toutefois à ne pas retomber dans les débats théoriques, il faut en priorité respecter le vote des citoyens, porter leurs messages (Catherine Trautmann et Nathalie Griesbeck). Car « la démocratie, ce n'est pas savoir qui a raison, mais qui décide » (Philippe Nantermod).

Les photos et le podcast du débat sont disponibles sur notre site Internet.

1. Eurobaromètre, décembre 2013.
2. *Anti-Counterfeiting Trade Agreement* ou Accord commercial anti-contrefaçon en français.
3. Fédération nationale des associations d'usagers des transports – Franche-Comté.
4. Zone de libre-échange transatlantique.
5. L'accord SWIFT est un accord établi entre les États-Unis et l'UE qui donne accès aux Américains aux données bancaires européennes, sous certaines conditions de protection de la vie privée des citoyens, dans le but de lutter contre le terrorisme.
6. Le Conseil de l'Europe n'est pas une institution de l'UE. Il compte 47 pays européens, dont les 28 États membres de l'UE et sa mission principale est la défense des droits de l'homme sur le continent européen.
7. Site du [Groupe Spinelli](#).

Sur les mêmes thèmes...

UNION EUROPÉENNE, EMPLOI ET DÉMOCRATIE

Virginie Timmerman, *Synthèse du 3^{ème} débat « Droit d'inventaire – Droit d'inventer », Notre Europe – Institut Jacques Delors*, mai 2014

DES VISAGES SUR DES CLIVAGES : LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES DE MAI 2014

Yves Bertoncini et Thierry Chopin, *Études & Rapport No. 104, Notre Europe – Institut Jacques Delors*, avril 2014

INVENTER LES POLITIQUES EUROPÉENNES DE DEMAIN

Virginie Timmerman, *Synthèse du 2^{ème} débat « Droit d'inventaire – Droit d'inventer », Notre Europe – Institut Jacques Delors*, mars 2014

UNION EUROPÉENNE, EMPLOI ET MONDIALISATION

Virginie Timmerman, *Synthèse du 1^{er} débat « Droit d'inventaire – Droit d'inventer », Notre Europe – Institut Jacques Delors*, janvier 2014

UNIS DANS LA DIVERSITÉ : HYMNES ET DRAPEAUX DE L'UNION EUROPÉENNE

Pierre-Robert Cloet, Bénédicte Legué et Kerstin Martel, *Études & Rapports No. 102, Notre Europe – Institut Jacques Delors*, décembre 2013

VERS UNE EUROPE SOCIALE RENFORCÉE ?

Marie Billotte et Sofia Fernandes, *Synthèse, Notre Europe – Institut Jacques Delors*, juillet 2013

MONTER AU FRONT POUR CONDUIRE L'EUROPE

Pascal Lamy, *Tribune, Notre Europe – Institut Jacques Delors*, juin 2013

CONCURRENCE SOCIALE DANS L'UE : MYTHES ET RÉALITÉS

Kristina Maslauskaitė, *Études & Rapports No. 97, Notre Europe – Institut Jacques Delors*, juin 2013

Directeur de la publication : Yves Bertoncini • La reproduction en totalité ou par extraits de cette contribution est autorisée à la double condition de ne pas en dénaturer le sens et d'en mentionner la source • Les opinions exprimées n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s) • *Notre Europe - Institut Jacques Delors* ne saurait être rendu responsable de l'utilisation par un tiers de cette contribution • Version originale • © *Notre Europe - Institut Jacques Delors*

